

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 15 FÉVRIER 2024 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20240215-D24001V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Affichage : 14/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	33
Quorum	17

Le quinze février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2024.

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Mesdames Sylvie ERARRD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Thierry GRU, Alexis AUBIN, Mesdames Nathalie GERAULT, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Mesdames Anne ROULLEAU-COLIN, Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs José COLLADO, David CHOPIN, Mesdames Antigone GEORGALAS, Linda CARRILHO DE ALMEIDA.

Absents : Monsieur Olivier BREUIL, Mesdames Christine GERVAIS, Marjolaine COURIO, Monsieur Anthony BUREAU, Mesdames Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Messieurs Jacky CLEMENT, Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Monsieur Olivier BREUIL avait délégué ses pouvoirs à Madame Joëlle TANGUY, Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Madame Marjolaine COURIO avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Guy MIDY, Monsieur Anthony BUREAU avait délégué ses pouvoirs à Madame Sylvie ERRARD, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Madame Angélique BELFORT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Monsieur Jacky CLEMENT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Yvon FREMONT. Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : RÉNOVATION URBAINE DU QUARTIER JACQUES PRÉVERT.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une étude de requalification urbaine du Quartier Jacques Prévert a été réalisée en 2013. Elle portait sur le réaménagement des espaces publics avec le maintien de tous les immeubles des bailleurs sociaux et des bâtiments publics existants.

En 2019, une étude flash intitulée « Le Quartier Jacques Prévert – Vision d'avenir et éléments clés de la feuille de route », est réalisée par la Caisse des Dépôts. Elle intègre le programme de démolition et de construction des immeubles des bailleurs sociaux. Elle fixe notamment les fondamentaux du projet en 3 points :

- Une offre d'habitat renouvelée et diversifiée.
- Une lisibilité accrue du pôle d'équipements.
- Un quartier bien relié au centre-ville et à ses périphéries.

En 2022, une étude préliminaire est confiée à l'Agence Départementale d'Ingénierie 61 sur la base de l'étude de 2019 qui préconise, entre autres, la création d'une nouvelle voie d'accès de l'avenue Lemeunier de la Raillère au centre du quartier.

L'Agence Départementale d'Ingénierie 61 vient de vous présenter cet important projet d'aménagement du Quartier Jacques Prévert.

Ce programme de viabilisation du Quartier Jacques Prévert permet l'ouverture et la simplification des accès depuis l'extérieur. Le désenclavement du quartier s'appuie sur la création de nouvelles voies piétonnes et automobiles.

Les accès automobiles principaux au quartier se feront par les voies suivantes :

- A l'ouest par la rue Esnault Peltre existante, prolongée jusqu'à l'aire de stationnement et la Rue Gabriel Duhé (existante).
- Au nord par la Rue Jean Mermoz, qui dessert toute la partie est du quartier (existante) - Au sud par la Rue des Noisetiers (existante).
- A l'est par l'école.

Une voie interne est créée, parallèle à la rue Louis Pasteur, qui permettra de desservir les nouveaux logements.

Le présent programme a pour but de définir et de décrire les travaux d'équipements de voirie, de réseaux divers nécessaires à l'aménagement du quartier et à la desserte des logements existants et futurs.

Le terrain est actuellement desservi par un aménagement datant de la construction du quartier. Pourtant, le quartier a évolué depuis : démolition de barres, projets de reconstructions d'habitat individuel, intermédiaire et semi-collectif.

Le site est en pente faible vers le sud. Les travaux neufs comprennent l'aménagement d'une nouvelle voie automobile et de voies piétonnes / vélos. La gestion des eaux pluviales se fera au maximum en infiltration pour les espaces publics.

La réalisation de ce projet dont le montant global des travaux est estimé à 8 155 322,00 € HT, est envisagée en 6 tranches.



La première tranche, dont le montant des travaux est estimé à 704 461,00 €, concerne la création de la nouvelle voie citée ci-dessus et la desserte des futurs logements LOGISSIA.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- SE PRONONCE favorablement sur ce dossier.

- APPROUVE le projet d'aménagement du Quartier Jacques Prévert.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 Le Maire, Michel LEROYER	Le secrétaire de séance,  Stéphane LEBACHELEY
--	---

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 15 FÉVRIER 2024 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20240215-D24002V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Affichage : 14/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	33
Quorum	17

Le quinze février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2024.

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Mesdames Sylvie ERARRD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Thierry GRU, Alexis AUBIN, Mesdames Nathalie GERAULT, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Mesdames Anne ROULLEAU-COLIN, Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs José COLLADO, David CHOPIN, Mesdames Antigone GEORGALAS, Linda CARRILHO DE ALMEIDA.

Absents : Monsieur Olivier BREUIL, Mesdames Christine GERVAIS, Marjolaine COURIO, Monsieur Anthony BUREAU, Mesdames Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Messieurs Jacky CLEMENT, Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Monsieur Olivier BREUIL avait délégué ses pouvoirs à Madame Joëlle TANGUY, Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Madame Marjolaine COURIO avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Guy MIDY, Monsieur Anthony BUREAU avait délégué ses pouvoirs à Madame Sylvie ERRARD, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Madame Angélique BELFORT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Monsieur Jacky CLEMENT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Yvon FREMONT. Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : CONTRAT DE LOCATION DES VOITURES A PÉDALES ET DU MATÉRIEL NAUTIQUE DE LA BASE DE LOISIRS AVEC L'ASSOCIATION « ANDAINES HANDBALL ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la saison estivale, il est proposé d'établir un contrat, sous forme de location-gérance, avec l'association « Andaines Handball », pour les activités pédalos, kayak, paddle, voitures à pédales de type « rosolies » et kartings,

La présente convention est conclue pour une durée de 5 mois et demi, du samedi 30 mars 2024 au dimanche 15 septembre 2024 inclus, pour une redevance fixée à **7 500,00 €** (paiement au 16 septembre 2024).

Une réduction de 10,00 % pourra être consentie en cas de taux d'ensoleillement anormalement faible sur la saison estivale (moins de 15 jours).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE DE CONCLURE, avec l'association « Andaines Handball », le contrat de location-gérance des voitures à pédales et du matériel nautique de la Base de Loisirs.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à intervenir.
- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 Le Maire, Michel LEROYER	Le secrétaire de séance,  Stéphane LEBACHELEY
--	---

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 15 FÉVRIER 2024 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20240215-D24003V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Affichage : 14/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	33
Quorum	17

Le quinze février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2024.

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Mesdames Sylvie ERARRD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Thierry GRU, Alexis AUBIN, Mesdames Nathalie GERAULT, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Mesdames Anne ROULLEAU-COLIN, Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs José COLLADO, David CHOPIN, Mesdames Antigone GEORGALAS, Linda CARRILHO DE ALMEIDA.

Absents : Monsieur Olivier BREUIL, Mesdames Christine GERVAIS, Marjolaine COURIO, Monsieur Anthony BUREAU, Mesdames Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Messieurs Jacky CLEMENT, Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Monsieur Olivier BREUIL avait délégué ses pouvoirs à Madame Joëlle TANGUY, Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Madame Marjolaine COURIO avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Guy MIDY, Monsieur Anthony BUREAU avait délégué ses pouvoirs à Madame Sylvie ERRARD, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Madame Angélique BELFORT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Monsieur Jacky CLEMENT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Yvon FREMONT. Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DISPOSITIF IMAPAC (INITIER ET MAINTENIR UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE AVEC UN CANCER) – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE RÉSEAU RÉGIONAL DE CANCÉROLOGIE « ONCONORMANDIE » ET LA LIGUE CONTRE LE CANCER.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° D/21/124/V en date du 18 novembre 2021, l'assemblée délibérante décidait de conclure, avec le réseau régional de cancérologie « OncoNormandie », une convention de partenariat portant sur la mise en place du dispositif IMAPAC (Initier et Maintenir une Activité Physique Avec un Cancer) au sein de la structure de remise en forme « Espace Forme et Santé » de La Ferté-Macé.

Monsieur le Maire ajoute que depuis juin 2021, la salle de sport « Espace Forme et Santé » s'est associée avec le Centre de Médecine Physique et de Réadaptation (CMPR) de Bagnoles de l'Orne Normandie - association Pierre Noal, pour créer un réseau sport-santé sur le territoire.

Ce maillage territorial, rassemblant les professionnels du sport et de la santé, vise à répondre au besoin croissant d'activité physique adaptée (APA) et à s'inscrire dans la logique des plans nationaux sport-santé.

Pour les patients atteints de cancer, en cours et jusqu'à 1 an après la fin des traitements conventionnels (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie...), le dispositif IMAPAC peut leur être proposé en leur facilitant l'accès à l'activité physique adaptée (APA) et en prenant en charge 15 séances d'APA ainsi qu'une heure de bilan, pendant 8 semaines consécutives (avec une marge tolérée de 2 semaines supplémentaires), à raison de 2h00 minimum par semaine en au moins deux séances.

Dans le cadre de ce dispositif soutenu par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport (DRAJES) et la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail (CARSAT), et afin de conforter les structures dans la mise en place de celui-ci, le réseau régional de cancérologie « OncoNormandie » s'engage à verser **une contribution financière allant jusqu'à 195,00 € par patient**, correspondant au prix de 15 séances à 10,00 € + 1 séance de bilan à 45,00 €.

Cette somme sera proratisée au nombre d'heures APA réalisées par le patient pendant les 8 semaines dans le cas où la fréquence des 2h00 par semaine ne serait pas atteinte.

Afin de prendre en compte les nouvelles modalités de mise en place de ce dispositif et répondre à l'impératif de coordination des acteurs dans la prise en charge de ces patients, il y aurait lieu de conclure, avec le réseau régional de cancérologie « OncoNormandie » et La Ligue Contre le Cancer, une nouvelle convention de partenariat fixant les règles et engagements de chacune des parties.

La présente convention pourrait être conclue pour une durée de 12 mois et renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE DE CONCLURE, avec le réseau régional de cancérologie « OncoNormandie » et La Ligue Contre le Cancer, la convention de partenariat relative à la mise en place du dispositif IMAPAC (Initier et Maintenir une Activité Physique Avec un Cancer) au sein de la structure « Espace Forme et Santé ».

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 Le Maire, Michel LEROYER	Le secrétaire de séance,  Stéphane LEBACHELEY
--	---

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 15 FÉVRIER 2024 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20240215-D24004V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Affichage : 14/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	33
Quorum	17

Le quinze février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2024.

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Mesdames Sylvie ERARRD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Thierry GRU, Alexis AUBIN, Mesdames Nathalie GERAULT, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Mesdames Anne ROULLEAU-COLIN, Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs José COLLADO, David CHOPIN, Mesdames Antigone GEORGALAS, Linda CARRILHO DE ALMEIDA.

Absents : Monsieur Olivier BREUIL, Mesdames Christine GERVAIS, Marjolaine COURIO, Monsieur Anthony BUREAU, Mesdames Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Messieurs Jacky CLEMENT, Stéphane ANDRIEU.

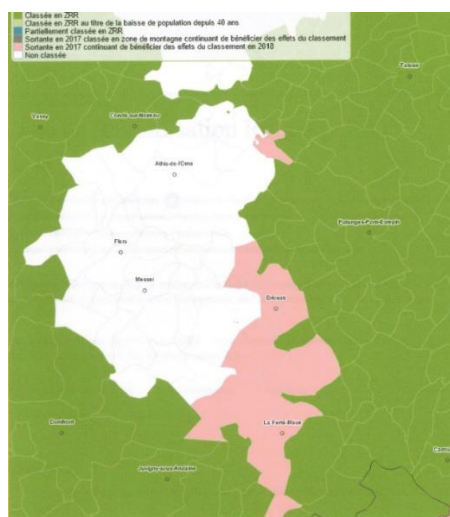
Délégations : Monsieur Olivier BREUIL avait délégué ses pouvoirs à Madame Joëlle TANGUY, Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Madame Marjolaine COURIO avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Guy MIDY, Monsieur Anthony BUREAU avait délégué ses pouvoirs à Madame Sylvie ERRARD, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Madame Angélique BELFORT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Monsieur Jacky CLEMENT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Yvon FREMONT. Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DISPOSITIF « FRANCE RURALITÉS REVITALISATION ».

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la ville de La Ferté Macé était inscrite en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) jusqu'au 31 décembre 2016.

Depuis son entrée dans la Communauté d'Agglomération « Flers Agglo » au 1^{er} janvier 2017, la ville de La Ferté Macé a conservé son classement en ZRR, à titre dérogatoire, la Communauté d'Agglomération « Flers Agglo » ne bénéficiant pas de ce classement en ZRR.



Il est rappelé que ce classement en ZRR est primordial pour le développement des zones rurales, et en particulier pour notre ville. En effet, les Zones de Revitalisation Rurale sont des zones géographiques qui ont été identifiées par l'Etat comme ayant besoin d'un soutien économique pour encourager le développement local et la création d'emplois.

Les avantages fiscaux pour les entreprises qui s'installent dans une ZRR comprennent :

- Une exonération de l'impôt sur les bénéfices pendant les cinq premières années d'activité.
- Une réduction de la Cotisation foncière des Entreprises (CFE).
- Une réduction de la Taxe Foncière sur le Propriétés Bâties (TFPB).

Les entreprises peuvent également bénéficier d'une aide financière pour les investissements dans les ZRR.

Les avantages sociaux pour les employés travaillant dans une entreprise implantée en ZRR comprennent :

- Une exonération de la taxe sur les salaires pour les employeurs.
- Une réduction des cotisations sociales pour les employés.

Ces exonérations d'impôt sur le revenu ou d'impôts sur les sociétés sont accordées aux conditions suivantes :

- Exercer une activité industrielle, commerciale, artisanale ou libérale.
- Avoir son siège social et ses activités situés dans une ZRR.
- Être sous le régime réel d'imposition.
- Avoir moins de 11 salariés en Contrat de travail à durée indéterminée (CDI) ou en Contrat à durée déterminée de 6 mois minimum (CDD).
- Avoir moins de **50 %** de son capital détenu par d'autres sociétés.

La loi de finances pour 2024 acte la révision des zones de revitalisation rurale (ZRR) en créant, en remplacement, « France Ruralités Revitalisation » (FRR).

France Ruralités Revitalisation sera opérationnel à compter du 1^{er} juillet 2024, suivant un maillage intercommunal. Ce nouveau zonage permettra de maintenir l'aide au développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales.

La commune de La Ferté Macé risque de ne pas obtenir ce classement en FRR du fait de son classement dérogatoire en ZRR au sein de « Flers Agglo » et du fait d'un classement à l'échelle intercommunal, « Flers Agglo » n'ayant pas le classement ZRR.

Il est précisé que l'Association des Maires de France (AMF) a demandé que ce classement FRR soit réalisé à l'échelle de la commune et non des intercommunalités.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DEMANDE, à Monsieur le Préfet de l'Orne, d'intervenir auprès des ministères et services de l'Etat concernés pour que la ville de La Ferté Macé puisse bénéficier du dispositif « France Ruralités Revitalisation » (FRR).

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 Le Maire, Michel LEROYER	Le secrétaire de séance,  Stéphane LEBACHELEY
--	---

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 15 FÉVRIER 2024 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20240215-D24005V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Affichage : 14/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	33
Quorum	17

Le quinze février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2024.

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Mesdames Sylvie ERARRD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Thierry GRU, Alexis AUBIN, Mesdames Nathalie GERAULT, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Mesdames Anne ROULLEAU-COLIN, Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs José COLLADO, David CHOPIN, Mesdames Antigone GEORGALAS, Linda CARRILHO DE ALMEIDA.

Absents : Monsieur Olivier BREUIL, Mesdames Christine GERVAIS, Marjolaine COURIO, Monsieur Anthony BUREAU, Mesdames Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Messieurs Jacky CLEMENT, Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Monsieur Olivier BREUIL avait délégué ses pouvoirs à Madame Joëlle TANGUY, Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Madame Marjolaine COURIO avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Guy MIDY, Monsieur Anthony BUREAU avait délégué ses pouvoirs à Madame Sylvie ERRARD, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Madame Angélique BELFORT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Monsieur Jacky CLEMENT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Yvon FREMONT. Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE (OTS).

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la semaine scolaire comporte légalement, pour tous les élèves, vingt-quatre heures d'enseignement, réparties sur neuf demi-journées. Les heures d'enseignement sont organisées les lundi, mardi, jeudi et vendredi et le mercredi matin, à raison de cinq heures trente maximum par jour et de trois heures trente maximum par demi-journée. Dans certains cas dérogatoires, l'Organisation du Temps Scolaire (OTS) peut être portée à 4 jours.

Conformément aux codes de l'éducation et des collectivités territoriales, il revient au Conseil Municipal de délibérer afin de décider de l'OTS au sein de ses écoles publiques.

Suite à la demande de l'équipe éducative, de porter une réflexion concernant la modification de l'OTS, la Ville de La Ferté Macé a entrepris, depuis novembre 2022, les actions suivantes :

▪ Mise en place d'un comité de pilotage réunissant :

- Le Service Affaires Scolaires et Restaurant Municipal : responsable de service et responsable de production culinaire.
- L'éducation Nationale : directeur et un(e) enseignant(e) par site.
- Le Centre Socioculturel : directrice du centre Socioculturel et un(e) directeur(rice) de centre de loisirs.
- Le Service Culture, Sports et Loisirs : responsable de service.
- Les Associations des parents d'élèves : président(e)s de la FCPE et de l'APEPS.
- Des Elus de la ville de La Ferté Macé : Monsieur LEROYER (maire), Monsieur BREUIL (affaires scolaires), Madame CLEMENTE (Centre Socioculturel), Madame TANGUY (Culture, Sports et Loisirs), Monsieur MIDY (associations).
- Les Référents Péricolaires des 4 sites.

▪ Création d'un sondage afin de consulter les parents d'élèves :

- Janvier 2023 : consultation des parents d'élèves afin de connaître leur intérêt pour un sondage sur l'OTS. 264 familles ont répondu être intéressées et 36 non intéressées.
- Mars 2023 : distribution du sondage aux parents d'élèves.
- Mai 2023 : réunion de présentation des résultats du sondage aux parents d'élèves, Résultats : 60 % (182 familles) pour 4 jours et 40 % (129 familles) pour 4 jours et demi.

▪ Commission Affaires Scolaires et Restaurant Municipal du 03 juillet 2023 :

La commission, à l'unanimité, a émis un avis défavorable à la modification de l'OTS.

▪ Réunion du conseil d'école de juillet 2023 :

L'avis du conseil d'école étant consultatif mais impératif, le conseil d'école s'est prononcé pour le maintien à 4 jours et demi (45 % pour 4 jours et 55 % pour 4 jours et demi).

Après consultation, le personnel périscolaire de la collectivité s'est prononcé quant à lui à l'unanimité pour le maintien à 4 jours et demi.

Il est donc décidé, après ce travail préparatoire de réflexion, de consultation et d'aide à la décision, de proposer au Conseil Municipal de conserver l'organisation actuelle du temps scolaire à 4 jours et demi. Cette orientation repose essentiellement sur la recherche du bien-être des enfants, étant entendu qu'il semble plus judicieux de lisser les apprentissages sur 4 jours et demi.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE de maintenir les rythmes scolaires sur 4,5 jours.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'accomplir toutes les démarches et formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 Le Maire, Michel LEROYER	Le secrétaire de séance,  Stéphane LEBACHELEY
--	---

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 15 FÉVRIER 2024 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20240215-D24006V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Affichage : 14/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	33
Quorum	17

Le quinze février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2024.

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Mesdames Sylvie ERARRD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Thierry GRU, Alexis AUBIN, Mesdames Nathalie GERAULT, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Mesdames Anne ROULLEAU-COLIN, Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs José COLLADO, David CHOPIN, Mesdames Antigone GEORGALAS, Linda CARRILHO DE ALMEIDA.

Absents : Monsieur Olivier BREUIL, Mesdames Christine GERVAIS, Marjolaine COURIO, Monsieur Anthony BUREAU, Mesdames Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Messieurs Jacky CLEMENT, Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Monsieur Olivier BREUIL avait délégué ses pouvoirs à Madame Joëlle TANGUY, Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Madame Marjolaine COURIO avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Guy MIDY, Monsieur Anthony BUREAU avait délégué ses pouvoirs à Madame Sylvie ERRARD, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Madame Angélique BELFORT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Monsieur Jacky CLEMENT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Yvon FREMONT. Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : COMMISSIONS COMMUNALES – MISE A JOUR.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la démission de Madame Isabelle MESLET de son poste de conseillère municipale de la majorité, Madame Thérèse LEMARCHAND, suivant de liste du groupe « Un nouvel avenir fertois », s'est vue conférer la qualité de conseillère municipale, et a donc été appelée à remplacer l'élue démissionnaire et à siéger lors des prochaines réunions du Conseil Municipal.

Selon l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Le CGCT précise que, dans les communes de plus de 3 500 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Par ailleurs, Monsieur le Maire ajoute que Monsieur Daniel BERTHELOT, conseiller municipal, a reçu, le 1^{er} février 2024, une délégation pour la gestion des affaires communales portant sur la « Base de Loisirs ».

Afin de procéder au remplacement de Madame MESLET dans les différentes commissions dont elle était membre, il y a lieu de procéder à la mise à jour des commissions communales, comme suit :

■ **COMMISSION « CADRE DE VIE » :**

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| - Roland FOUCHER | - Daniel BERTHELOT |
| - Yves SALLARD | - Joël CHAPELLE |
| - Rémi DUJARRIER | - Yvon FREMONT |
| - Marjolaine COURIO | - David CHOPIN |
| - Stéphane LEBACHELEY | - Sylvie SELLIER |

■ **COMMISSION « FINANCES ET ADMINISTRATION » :**

- | | |
|--------------------|------------------|
| - Olivier BREUIL | - Rémi DUJARRIER |
| - Yves SALLARD | - Alexis AUBIN |
| - Sylvie SELLIER | - José COLLADO |
| - Daniel BERTHELOT | - Jacky CLEMENT |
| - Pascale ANTOINE | |

■ **COMMISSION « ATTRACTIVITÉ ET COMMUNICATION » :**

- | | |
|-----------------------|----------------------------|
| - Sylvie ERRARD | - Yves SALLARD |
| - Stéphane LEBACHELEY | - Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE |
| - Nathalie GÉRAULT | - Linda CARRILHO |
| - Thérèse LEMARCHAND | - Stéphane ANDRIEU |
| - Guy MIDY | |

■ **COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES - SANTÉ » :**

- | | |
|-----------------------------------|---------------------|
| - Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO | - Joël CHAPELLE |
| - Alexis AUBIN | - Marjolaine COURIO |
| - Sylvie ERRARD | - Claude ROYER |
| - Audrey LAMOTTE | - Stéphane ANDRIEU |
| - Anne ROULLEAU-COLIN | |

■ **COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES – ASSOCIATIONS ET POPULATION » :**

- | | |
|---------------------|----------------------|
| - Christine GERVAIS | - Pascale ANTOINE |
| - Guy MIDY | - Audrey LAMOTTE |
| - Thierry GRU | - Claude ROYER |
| - Anthony BUREAU | - Antigone GEORGALAS |
| - Joëlle TANGUY | |

■ **COMMISSION « SPORTS – CULTURE - LOISIRS » :**

- | | |
|-----------------------|------------------|
| - Joëlle TANGUY | - Sylvie SELLIER |
| - Thierry GRU | - Guy MIDY |
| - Nathalie GÉRAULT | - Yvon FREMONT |
| - Anne ROULLEAU-COLIN | - Linda CARRILHO |
| - Daniel BERTHELOT | |

■ **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) :**

Titulaires (5) :

- Nathalie GÉRAULT
- Pascale ANTOINE
- Roland FOUCHER
- Olivier BREUIL
- Yvon FREMONT

Suppléants (5) :

- Daniel BERTHELOT
- Alexis AUBIN
- Joël CHAPELLE
- Anthony BUREAU
- José COLLADO

■ **COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) :**

Titulaires (5) :

- Nathalie GÉRAULT
- Pascale ANTOINE
- Roland FOUCHER
- Yves SALLARD
- Yvon FREMONT

Suppléants (5) :

- Daniel BERTHELOT
- Alexis AUBIN
- Joël CHAPELLE
- Anthony BUREAU
- José COLLADO

■ **COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE DES MARCHÉS :**

- Roland FOUCHER.
- Sylvie ERRARD.
- Jacky CLEMENT.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PROCEDE** à la mise à jour des commissions communales telle que présentée ci-dessus.

- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 Le Maire, Michel LEROYER	Le secrétaire de séance,  Stéphane LEBACHELEY
--	---

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 15 FÉVRIER 2024 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20240215-D24007V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Affichage : 14/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	33
Quorum	17

Le quinze février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2024.

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Mesdames Sylvie ERARRD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Thierry GRU, Alexis AUBIN, Mesdames Nathalie GERAULT, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Mesdames Anne ROULLEAU-COLIN, Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs José COLLADO, David CHOPIN, Mesdames Antigone GEORGALAS, Linda CARRILHO DE ALMEIDA.

Absents : Monsieur Olivier BREUIL, Mesdames Christine GERVAIS, Marjolaine COURIO, Monsieur Anthony BUREAU, Mesdames Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Messieurs Jacky CLEMENT, Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Monsieur Olivier BREUIL avait délégué ses pouvoirs à Madame Joëlle TANGUY, Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Madame Marjolaine COURIO avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Guy MIDY, Monsieur Anthony BUREAU avait délégué ses pouvoirs à Madame Sylvie ERRARD, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Madame Angélique BELFORT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Monsieur Jacky CLEMENT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Yvon FREMONT. Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CRÉDITS.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'instruction comptable et budgétaire M 57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au Conseil Municipal la possibilité de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Cette disposition permettrait notamment d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitres opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements.

Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au Conseil Municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- VALIDE l'application de cette disposition pour le budget de la ville et pour tous les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57.

- CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 Le Maire, Michel LEROYER	Le secrétaire de séance,  Stéphane LEBACHELEY
--	---

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 15 FÉVRIER 2024 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20240215-D24008V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Affichage : 14/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	33
Quorum	17

Le quinze février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2024.

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Mesdames Sylvie ERARRD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Thierry GRU, Alexis AUBIN, Mesdames Nathalie GERAULT, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Mesdames Anne ROULLEAU-COLIN, Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs José COLLADO, David CHOPIN, Mesdames Antigone GEORGALAS, Linda CARRILHO DE ALMEIDA.

Absents : Monsieur Olivier BREUIL, Mesdames Christine GERVAIS, Marjolaine COURIO, Monsieur Anthony BUREAU, Mesdames Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Messieurs Jacky CLEMENT, Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Monsieur Olivier BREUIL avait délégué ses pouvoirs à Madame Joëlle TANGUY, Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Madame Marjolaine COURIO avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Guy MIDY, Monsieur Anthony BUREAU avait délégué ses pouvoirs à Madame Sylvie ERRARD, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Madame Angélique BELFORT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Monsieur Jacky CLEMENT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Yvon FREMONT. Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE.

- Vu la note transmise avec l'ordre du jour de la séance de ce jour,
- Vu la présentation faite par Monsieur le Maire de la situation financière et des orientations budgétaires de la commune de La Ferté-Macé,
- Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), pour l'année 2024, a eu lieu à cette séance.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 Le Maire, Michel LEROYER	Le secrétaire de séance,  Stéphane LEBACHELEY
--	---

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
- 15 FÉVRIER 2024 -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200060960-20240215-D24009V-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Affichage : 14/02/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	33
Présents	25
Absents	08
Votants	33
Quorum	17

Le quinze février deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de La Ferté-Macé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Michel LEROYER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 février 2024.

Présents : Monsieur Michel LEROYER, Mesdames Sylvie ERARRD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Messieurs Guy MIDY, Roland FOUCHER, Mesdames Joëlle TANGUY, Sylvie SELLIER, Messieurs Sylvain MAUDUIT-LELIEVRE, Rémi DUJARRIER, Yves SALLARD, Joël CHAPELLE, Daniel BERTHELOT, Thierry GRU, Alexis AUBIN, Mesdames Nathalie GERAULT, Pascale ANTOINE, Monsieur Stéphane LEBACHELEY, Mesdames Anne ROULLEAU-COLIN, Thérèse LEMARCHAND, Monsieur Yvon FREMONT, Madame Claude ROYER, Messieurs José COLLADO, David CHOPIN, Mesdames Antigone GEORGALAS, Linda CARRILHO DE ALMEIDA.

Absents : Monsieur Olivier BREUIL, Mesdames Christine GERVAIS, Marjolaine COURIO, Monsieur Anthony BUREAU, Mesdames Audrey LAMOTTE, Angélique BELFORT, Messieurs Jacky CLEMENT, Stéphane ANDRIEU.

Délégations : Monsieur Olivier BREUIL avait délégué ses pouvoirs à Madame Joëlle TANGUY, Madame Christine GERVAIS avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Roland FOUCHER, Madame Marjolaine COURIO avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Guy MIDY, Monsieur Anthony BUREAU avait délégué ses pouvoirs à Madame Sylvie ERRARD, Madame Audrey LAMOTTE avait délégué ses pouvoirs à Madame Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Madame Angélique BELFORT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur le Maire, Monsieur Jacky CLEMENT avait délégué ses pouvoirs à Monsieur Yvon FREMONT. Monsieur Stéphane ANDRIEU avait délégué ses pouvoirs à Madame Antigone GEORGALAS.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Stéphane LEBACHELEY est élu, à l'unanimité, secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET VILLE 2024 – OUVERTURE DE CRÉDITS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour tenir compte des besoins en matière de dépenses et de recettes d'investissement, il propose une ouverture de crédits, selon le tableau ci-annexé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** l'ouverture de crédits, selon le tableau ci-annexé.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant d'effectuer toutes démarches utiles et nécessaires pour la conduite à bonne fin de la présente décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,

 Le Maire, Michel LEROYER	Le secrétaire de séance,  Stéphane LEBACHELEY
--	---